

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1520

AMENDEMENT

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 51**ÉTAT D****« Développement agricole et rural »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement et transfert en agriculture	10 000 000	0
Recherche appliquée et innovation en agriculture	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI vise à renforcer et allouer plus équitablement les fonds du Compte d'affectation Spécial : Développement Agricole et Rural (CASDAR) entre ses bénéficiaires.

Il propose à cette fin d'allouer 10 millions d'euros supplémentaires aux organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) – comme par exemple Terre de Liens, la FADEAR, le Réseau CIVAM, Solidarité Paysans, le Service de Remplacement, la FNAB, la FNCUMA, etc.

La transition agro-écologique des territoires et l'impératif de renouvellement des générations en agriculture requièrent, dès maintenant, le soutien juste et équilibré de l'ensemble des opérateurs du développement agricole. Les ONVAR, dans leur diversité, portent des valeurs communes fortes et répondent pleinement aux missions du développement agricole prévues par la loi.

L'innovation sociale est au cœur de leur projet, en faisant des acteurs de la transition agro-écologique des territoires. Se basant sur les pratiques de terrain, favorisant les démarches ascendantes, les ONVAR proposent des services d'intermédiation et d'ingénierie sociale indispensables, par exemple dans l'accompagnement du dialogue local, le soutien aux agriculteurs en difficulté, l'animation d'initiatives rurales intersectorielles, la promotion des savoir-faire et des cultures agricoles et rurales, l'intégration des questions d'égalité homme-femme au sein du secteur agricole.

Les 19 ONVAR représentent par ailleurs une part non négligeable des agriculteurs en France. A titre d'exemple, la FADEAR et son réseau accompagne près d'un tiers des porteurs et porteuses de projet en agriculture et particulièrement les profils "Non issus du milieu agricole" (NIMA). Le maillage territorial des ONVAR en fait des acteurs majeurs de la ruralité et de l'agriculture, complémentaires aux services proposés par les chambres d'agriculture. L'enjeu du renouvellement des générations en agriculture n'est plus à prouver : les ONVAR ont besoin de moyens via leurs programmes pluriannuels de développement agricole pour continuer à réaliser leur mission.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la Vè République, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 10 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le programme 775 Développement et transfert en agriculture
- Il minore de 10 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits le programme 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture.

Nous ne souhaitons pas, pour autant, amputer les moyens de la recherche appliquée et de l'innovation en agriculture : nous souhaitons dès lors que le Gouvernement lève le gage si l'amendement est voté.

Cet amendement est issu d'une proposition de la Confédération paysanne.